

- Centre de référence info-suicide -



Répertoire pour l'orientation d'une personne âgée suicidaire

- à destination des professionnels -

Province de Luxembourg

Un pass dans l'impasse asbl
Centre de référence info-suicide
182, chaussée de Waterloo – 5002 Saint-Servais
Tél. : 081/777.878 – www.info-suicide.be



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
 Familles Santé Handicap



Table des matières

L'offre de prise en charge pour une personne âgée suicidaire ou suicidante en un clic	3
Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante	4
Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante	5
1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)	6
1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)	6
1.2. Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CPS2)	7
2. Service de santé mentale (SSM)	8
2.1. Club thérapeutique de Arlon (SSM1).....	8
2.2. Club thérapeutique de Marche-en-Famenne (SSM2)	9
2.3. Club thérapeutique de Virton (SSM3)	10
2.4. Service provincial de santé mentale de Arlon (SSM4)	11
2.5. Service provincial de santé mentale de Bastogne (SSM5)	13
2.6. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Bouillon (SSM6)...	14
2.7. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Libramont (SSM7)	15
2.8. Service provincial de santé mentale de Marche-en-Famenne (SSM8).....	16
2.9. Service provincial de santé mentale de Virton (SSM9)	18
2.10. Trait d'Union (SSM10)	19
3. Hôpital général (HG)	20
3.1. Centre Hospitalier de l'Ardenne (HG1).....	20
3.2. Clinique Edmond Jacques - Cliniques du Sud Luxembourg (HG2)	21
3.3. Clinique Saint-Joseph - Cliniques du Sud Luxembourg (HG3)	22
3.4. Hôpital Princesse Paola (HG4).....	23
3.5. Hôpital Sainte-Thérèse (HG5)	25
4. Hôpital psychiatrique (HP)	27
4.1. Institut neuro-psychiatrique - La Clairière (HP1)	27
5. Médecin généraliste (M)	28
5.1. Médecin généraliste (M1)	28
6. Équipe mobile (EM)	29
6.1. Équipe mobile de crise Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM1) -> A compléter par la structure	29
6.2. Équipe mobile de soins de longue durée Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM2) -> A compléter par la structure	32
7. Soin psychiatrique à domicile (SPAD)	35
7.1. Resolux Sud (SPAD1)	35
8. Association d'usagers (AU)	37
8.1. Psytoyens (AU1).....	37
9. Associations des familles (AF).....	38
9.1. Similes (AF1)	38
10. Ligne d'écoute (LE).....	40
10.1. Ligne d'écoute numéro gratuit Seniors (LE1).....	40
11. Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés (APA)	41
11.1. Respect Seniors – Antenne de Luxembourg (APA1)	41
Lexique	42

L'offre de prise en charge pour une personne âgée suicidaire ou suicidante en un clic

Le [tableau](#) représente l'offre de prise en charge en province de Luxembourg en fonction de critères tels que :

- le délai entre la demande et la prise en charge (immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7, dans les 72 heures ou au-delà de 72 heures, voire programmée) ;
- le mode de prise en charge (ambulatoire, résidentiel ou mobile et/ou à domicile) ;
- le type de prise en charge (psycho-sociale, psychologique, sociale, en médecine générale, psychiatrique, en urgences générales ou psychiatriques, en hospitalisation de jour).

Une abréviation et un numéro sont attribués à chaque service en fonction du type de structure. Le lien renvoie à la [fiche d'identité](#) correspondante.

Les items repris dans ce tableau et dans les fiches d'identité sont définis dans le [lexique](#).

Tableau récapitulatif des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante¹

Mode	Type	⌚	⌚⌚	⌚⌚⌚
Ambulatoire	Psycho-sociale	SSM7/AF1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9	
	Psychologique	CPS1/SSM7/HG4/HG5/HP1	SSM1/SSM2/SSM3/SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9/HG1	
	Sociale	CPS1/SSM7	SSM4/SSM5/SSM6/SSM8/SSM9	
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique	SSM7/HP1	SSM6/SSM8/HG1/HG2/HG3/HG4/HG5	
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale			SSM10/SPAD1/APA1 (à partir de 60 ans)
	Psychologique			
	Sociale			SSM10/SPAD1
	Médecine générale	M		
	Psychiatrique			
Résidentiel	Psychiatrique	HP1	HG2	
	Psychologique	HG4/HG5		
	Psychiatrie de liaison	HG1/HG3	HG4/HG5	
	Urgences générales	HG1/HG2/HG3/HG4/ HG5		
	Urgences psychiatriques			
Téléphonique (écoute active)	Hospitalisation de jour	HP1		
	Téléphonique (écoute active)	AU1/AF1/ APA1 (à partir de 60 ans)/LE1		

¹ Légende

Délais entre la demande et la prise en charge : ⌚ = Immédiat (service de garde 24h/24 et 7j/7) | ⌚⌚ = < 72 h | ⌚⌚⌚ = > 72h et/ou programmée

CPS = Centre spécifique dédié à la prévention du suicide | SSM = Service de santé mentale | HG = Hôpital général | HP = Hôpital psychiatrique | M = Médecin généraliste | EM = Equipe mobile | SPAD = Soins psychiatrique à domicile | AU = Association d'usagers | AF = Association des familles | LE = Ligne d'écoute | APA = Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés

Fiches d'identité des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante

Les informations détaillées des structures reprises dans le tableau récapitulatif sont compilées dans des fiches d'identité. Elles sont classées selon le type de structures :

- Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (**CPS**) ;
- Service de santé mentale (**SSM**) ;
- Hôpital général (**HG**) ;
- Hôpital psychiatrique (**HP**) ;
- Médecin généraliste (**M**) ;
- Equipe mobile (**EM**) ;
- Soins psychiatriques à domicile (**SPAD**) ;
- Association d'usagers (**AU**) ;
- Association des familles (**AF**) ;
- Ligne d'écoute (**LE**) ;
- Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés (**APA**).

1. Centre spécifique dédié à la prévention du suicide (CPS)

1.1. ASBL Un pass dans l'impasse – réseau Solidaris - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPS1)

Coordinnées

Adresse : Siège social : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS
Antenne de Marche-en-Famenne : Rue du Vivier, 5 - 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 081/777.150 (un seul numéro en Wallonie)
N° de fax : 081/777.159
E-mail : info@lesuicide.be
Site Internet : www.lesuicide.be

Directeur / Responsable

Nom : THIRION Thomas
Fonction : Responsable Administratif et Opérationnel
N° de téléphone : 081/777.152
N° de GSM : 0495/99.13.38
E-mail : Thomas.Thirion@solidaris.be

Nom : RINGLET Florence
Fonction : Directrice Thérapeutique
N° de téléphone : 081/777.154
N° de GSM : 0495/88.65.78
E-mail : Florence.Ringlet@solidaris.be

Personne de contact

Fonction : Secrétariat
N° de téléphone : 081/777.150
E-mail : info@lesuicide.be

Missions

- Suivi psychologique de personnes suicidaires et/ou suicidantes
- Consultations sociales
- Accompagnement du deuil après un suicide
- Soutien des proches de personnes suicidaires et/ou suicidantes

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

- Entretien individuel : 10 €
- Entretien conjugal et familial : 15 €
- Consultation sociale : gratuit

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Limité : désamorçage de la crise suicidaire	Dans les 72 heures	Tout public
	Sociale	Limité	Dans les 72 heures	Tout public

1.2. Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CPS2)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Castilhon, 62 - 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.15.34 - 0498/81.08.49
N° de fax : 063/22.05.22
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Personnes de contact

Nom : BENOIT Caroline
Fonction : Psychologue
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Nom : VANDE LANOTTE Julie
Fonction : Assistante en psychologie
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Missions (selon le site internet de la province de Luxembourg <http://www.province.luxembourg.be/fr/prevention-suicide-et-deuil.html?IDC=3507>)

- « Actions d'information autour du suicide : collaboration avec les services existants, mise en place de conférences, tables rondes sur le thème du suicide et du deuil, soutien aux professionnels confrontés à la problématique du suicide et du deuil.
- Des groupes d'entraide « A travers le deuil, la vie... » sont proposés pour les personnes en deuil »

Jours et heures d'ouverture

- Uniquement par téléphone, du lundi au vendredi de 9h30 à 17h
- Les groupes de parole se réunissent un fois par mois

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Groupe de parole	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public

2. Service de santé mentale (SSM)

2.1. Club thérapeutique de Arlon (SSM1)

Coordinnées

Adresse : Rue des Martyrs, 8 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf)).

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	Plus de 18 ans
	Psychologique			

2.2. Club thérapeutique de Marche-en-Famenne (SSM2)

Coordonnées

Adresse : Rue de Luxembourg, 15 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/22.15.40
E-mail : centre.guidance.marche@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : POUSET Benoît
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : b.pousset@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : ROBERT Geoffrey
Fonction : Educateur
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ct.marche@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf))

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans
	Psychologique			

2.3. Club thérapeutique de Virton (SSM3)

Coordonnées

Adresse : Rue Croix-le-Maire, 17 - 6760 VIRTION
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : cjd.virton@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Un club thérapeutique est un lieu d'accueil et d'activités en journée dont l'objectif est de permettre à des usagers souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques sévères ou chroniques, de se stabiliser au fil du temps ou d'accéder aux soins (art. 540 du code (IMG/pdf/codessm.pdf)).

Jours et heures d'ouverture

Mardi et jeudi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Educateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans
	Psychologique			

2.4. Service provincial de santé mentale de Arlon (SSM4)

Coordonnées

Adresse : Rue Léon Castilhon, 62 - 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.15.34
N° de fax : 063/22.05.22
E-mail : guidancearlon@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : Dr GIGI Agnès
Fonction : Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue
- Psychomotricien

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.5. Service provincial de santé mentale de Bastogne (SSM5)

Coordonnées

Adresse : Rue des Scieries, 71 - 6600 BASTOGNE
N° de téléphone : 061/21.28.08
N° de fax : 061/21.26.84
E-mail : guidancebastogne@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : LEGRAND Bénédicte
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 061/21.28.08
E-mail : ssm.bastogne@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Logopède
- Psychomotricien
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.6. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Bouillon (SSM6)

Coordonnées

Adresse : Rue du Collège, 5 - 6830 BOUILLON
N° de téléphone : 061/46.76.67
N° de fax : 061/46.89.59
E-mail : ssmbouillon@smlbs.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LAMBERT Michel
Fonction : Psychiatre-Directeur
E-mail : lambert.m@smlbs.be

Nom : MEUNIER Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : meunier.s@smlbs.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosociale ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique pour le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS).

Jours et heures d'ouverture

Mercredi et vendredi de 8h30 à 18h

Tarifs /honoraires

Démocratique, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue
- Thérapeute

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.7. Service de santé mentale du nord et du centre-Luxembourg – Antenne de Libramont (SSM7)

Coordonnées

Adresse : Grand Rue, 8 – 6800 LIBRAMONT
N° de téléphone : 061/22.38.72
N° de fax : 061/22.38.53
E-mail : ssmlibramont@smlbs.be

Directeur / Responsable

Nom : Dr LAMBERT Michel
Fonction : Psychiatre-Directeur
N° de téléphone : 061/22.38.53
E-mail : lambert.m@smlbs.be

Nom : MEUNIER Sophie
Fonction : Directrice administrative
E-mail : meunier.s@smlbs.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosociale ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

- Lundi de 8h30 à 18h
- Mardi de 8h30 à 19h
- Mercredi de 8h30 à 17h
- jeudi de 8h30 à 19h
- Vendredi de 8h30 à 17h

Tarifs /honoraires

Démocratique, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Accueillant
- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dans les 72h	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.8. Service provincial de santé mentale de Marche-en-Famenne (SSM8)

Coordonnées

Adresse : Rue de Luxembourg, 15 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/31.20.32
N° de fax : 084/31.20.32
E-mail : centre.guidance.marche@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : SALMON Yasmine
Fonction : Psychiatre et Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Nom : POUSET Benoit
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : b.pousset@province.luxembourg.be

Personne de contact

Nom : POUSET Benoit
Fonction : Directeur administratif
N° de téléphone : 084/31.20.32
E-mail : ssm.marche@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial ;
- L'organisation accessoirement des activités au bénéfice d'autres professionnels en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations, sous la forme d'information, de supervision ou de formation, et la réalisation d'expertises, liées à leurs activités de dispensation des soins.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultations en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, gratuité possible en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			
	Psychiatrique			

2.9. Service provincial de santé mentale de Virton (SSM9)

Coordonnées

Adresse : Rue Croix le Maire, 19 - 6760 VIRTION
N° de téléphone : 063/21.79.20
N° de fax : 063/21.93.19
E-mail : guidancevirton@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Nom : Dr GIGI Agnès
Fonction : Directrice thérapeutique
N° de téléphone : 063/21.79.20
E-mail : ssm.virton@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : DEDRICHÉ Catherine
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/21.79.20
E-mail : ssm.virton@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (possibilité de consultation en dehors des heures de permanence)

Tarifs /honoraires

4€, voire gratuit en fonction de la situation financière de la personne

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Tout public
	Psychologique			
	Sociale			

2.10. Trait d'Union (SSM10)

Coordonnées

Adresse : Rue des Martyrs, 8 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : t.union@province.luxembourg.be
Site Internet : www.province.luxembourg.be

Directeur / Responsable

Nom : DEMELENNE Michael
Fonction : Responsable
N° de téléphone : 063/22.15.34
E-mail : ssm.arlon@province.luxembourg.be

Directeur / Responsable / Personne de contact

Nom : JEANTY Marianne
Fonction : Directrice administrative
N° de téléphone : 063/22.68.90
E-mail : ct.arlon@province.luxembourg.be

Missions

Les missions du service de santé mentale sont les suivantes (art. 540 du Code (IMG/pdf/codessm.pdf) wallon de l'action sociale et de la santé) :

- L'accueil de la demande relative aux difficultés psychiques ou psychologiques ;
- L'organisation d'une réponse, selon les ressources disponibles et les particularités de la demande, en posant un diagnostic et en instaurant un traitement, selon les situations psychiatrique, psychothérapeutique ou psychosocial.
- Ce SSM a développé une initiative spécifique : « Accompagnement à domicile ».

Zone d'action

Province de Luxembourg

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant en psychologie
- Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale Sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	Plus de 18 ans

3. Hôpital général (HG)

3.1. Centre Hospitalier de l'Ardenne (HG1)

Coordonnées

Adresse : Avenue d'Houffalize, 35 - 6800 LIBRAMONT
N° de téléphone : 061/23.81.11
N° de fax : 061/23.81.00
Site Internet : www.cha.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : Dr DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Secrétariat du service de psychiatrie et psychologie médicale
N° de téléphone : 061/23.87.00

Types d'intervenant

- Psychologue
- Psychiatre

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	Tout public
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrie de liaison	Limité	Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7	
	Urgences générales			

3.2. Clinique Edmond Jacques - Cliniques du Sud Luxembourg (HG2)

Coordonnées

Adresse : Rue d'Harnoncourt, 48 - 6762 SAINT-MARD
N° de téléphone : 063/58.81.11
N° de fax : 063/58.81.22
E-mail : contact.csl@vivalia.be
Site Internet : www.clinsudlux.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : Dr MARION Michel
Fonction : Directeur médical
E-mail : directionmedicale.csl@vivalia.be

Personne de contact

Nom : ETIENNE Ghislain
Fonction : Infirmier en chef du service d'hospitalisation psychiatrique
N° de téléphone : 063/58.82.70

Missions (selon le site internet <http://www.clinsudlux.be/WEBSITE/BEFR/04/Services02.php#PSYCHIATRIE>)

Le service de psychiatrie se compose d'un secteur d'hospitalisation (30 lits) et d'un secteur de consultations. Il assure également une activité de psychiatrie de liaison dans les différents services d'hospitalisation. Son activité consiste à recevoir des patients adultes, enfants et adolescents en souffrance psychologique et/ou présentant des affections psychopathologiques diverses. Sur le plan thérapeutique, une prise en charge pluridisciplinaire réunit autour du patient et de sa famille des prestataires de soins aussi divers que médecins psychiatres, psychologues, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, personnel infirmier et travailleurs sociaux.

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique	Illimité	Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	
	Urgences générales	Limité	Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7	

3.3. Clinique Saint-Joseph - Cliniques du Sud Luxembourg (HG3)

Coordonnées

Adresse : Rue des Déportés, 137 – 6700 ARLON
N° de téléphone : 063/23.11.11
N° de fax : 063/23.17.02
E-mail : contact.csl@vivalia.be
Site Internet : www.clinsudlux.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : MARION Michel
Fonction : Directeur médical
E-mail : directionmedicale.csl@vivalia.be

Types d'intervenant

- Assistant social
- Educateur
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychiatrique	Illimité	Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	Tout public
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrie de liaison Urgences générales	Limité	Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7	

3.4. Hôpital Princesse Paola (HG4)

Coordonnées

Adresse : Rue du Vivier, 21 – 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
N° de téléphone : 084/21.91.11
N° de fax : 084/31.66.13
E-mail : remacle.alain@ifac.be
Site Internet : www.vivalia.info

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Nom : MATERNE Geneviève
Fonction : Directrice nursing
E-mail : genevieve.materne@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Dr FUOAGA-DOBRIN Adriana
Fonction : Psychiatre de liaison
N° de téléphone : 084/37.49.63

Nom : Équipe mobile de relation d'aide et de soins continus - IRIS
Fonction : Psychologues et infirmiers
N° de téléphone des psychologues : 084/37.49.84
N° de téléphone des infirmiers : 084/21.90.38
E-mail : iris.ifac@ifac.be

Missions

Missions de l'équipe mobile IRIS au sein de l'hôpital.

L'équipe a deux grandes fonctions : elle intervient dans le cadre des soins continus et dans le cadre de relation d'aide. Dans l'accompagnement des crises suicidaire, c'est la relation d'aide qui est sollicitée.

L'équipe intervient :

- Lorsqu'un patient hospitalisé est confronté à des difficultés psychiques et/ou psychopathologiques (anxiété, affects dépressifs, décompensations, stress post-traumatique, tentatives de suicide, assuétudes, difficultés existentielles, ...),
- A la demande des patients, de leurs proches, des intervenants intra/extrahospitaliers, dans tous les services de l'hôpital.

Ses principales missions sont :

- L'accueil et l'analyse de la demande, des difficultés et ressources existantes,
- Si nécessaire, la mise en place d'un soutien : accompagnement durant l'hospitalisation, orientation post-hospitalisation (transfert vers une structure spécialisée, mise en place/renforcement du réseau ambulatoire, remise de coordonnées, ...).

Jours et heures d'ouverture

- 24h/24 et 7j/7
- Pour l'équipe mobile IRIS : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Pour l'équipe mobile IRIS : gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dans les 72h	Tout public
	Psychiatrique		Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention dans les 72h	
	Psychologique		Intervention dans les 72h	
	Urgences générales		Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7	

Commentaires

Cet hôpital fait partie de l'intercommunale VIVALIA

Conditions de prise en charge de l'équipe mobile IRIS :

- Etre hospitalisé ou admis aux urgences de l'hôpital
- Pour la première intervention, l'équipe doit recevoir une demande (téléphonique et/ou écrite) émanant le plus souvent d'un intervenant de l'hôpital mais qui peut aussi être formulée par le patient, un proche, un professionnel du réseau ambulatoire, ...

Pas de lits ni de gardes psychiatriques à IFAC. En semaine, le patient arrivant aux urgences pour une tentative de suicide est rencontré à la demande de l'urgentiste, par un membre de l'équipe et un psychiatre. Suite à ces rencontres, un trajet de soins interne/externe est élaboré (en fonction de l'état physique et psychique du patient et des ressources internes-externes disponibles). Si les patients sont admis le week-end, en fonction de l'état d'urgence et de gravité : transfert vers une structure adaptée/hospitalisation interne et évaluation le lundi.

Si la situation le nécessite, une ou deux rencontres « post-urgence » peuvent être programmées avec le patient et/ou sa famille par le psychologue de l'équipe.

3.5. Hôpital Sainte-Thérèse (HG5)

Coordonnées

Adresse : Chaussée d'Houffalize, 1 - 6600 BASTOGNE
N° de téléphone : 061/24.01.11
N° de fax : 061/21.69.06
E-mail : alain.remacle@vivalia.be
Site Internet : www.vivalia.info

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : DELEUSE Philippe
Fonction : Directeur médical
E-mail : philippe.deleuse@vivalia.be

Nom : MATERNE Geneviève
Fonction : Directrice nursing
E-mail : genevieve.materne@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Dr FUOAGA-DOBRIN Adriana
Fonction : Psychiatre de liaison
N° de téléphone : 084/37.49.63

Nom : Équipe mobile de relation d'aide et de soins continus - IRIS
Fonction : Psychologues et infirmiers
N° de téléphone des psychologues : 084/37.49.84
N° de téléphone des infirmiers : 084/21.90.38
E-mail : iris.ifac@ifac.be

Missions

Missions de l'équipe mobile IRIS au sein de l'hôpital.

L'équipe a deux grandes fonctions : elle intervient dans le cadre des soins continus et dans le cadre de relation d'aide. Dans l'accompagnement des crises suicidaire, c'est la relation d'aide qui est sollicitée.

L'équipe intervient :

- Lorsqu'un patient hospitalisé est confronté à des difficultés psychiques et/ou psychopathologiques (anxiété, affects dépressifs, décompensations, stress post-traumatique, tentatives de suicide, assuétudes, difficultés existentielles, ...),
- A la demande des patients, de leurs proches, des intervenants intra/extrahospitaliers, dans tous les services de l'hôpital.

Ses principales missions sont :

- L'accueil et l'analyse de la demande, des difficultés et ressources existantes,
- Si nécessaire, la mise en place d'un soutien : accompagnement durant l'hospitalisation, orientation post-hospitalisation (transfert vers une structure spécialisée, mise en place/renforcement du réseau ambulatoire, remise de coordonnées, ...).

Jours et heures d'ouverture

- 24h/24 et 7j/7
- Pour l'équipe mobile IRIS : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Tarifs /honoraires

Pour l'équipe mobile IRIS : gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Infirmier
- Psychiatre
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Intervention dans les 72h	Tout public
	Psychiatrique		Au-delà de 72 heures, voire prise en charge programmée	
Hospitalière en hôpital général	Psychiatrique de liaison	Limité	Intervention dans les 72h	
	Psychologique		Immédiat via un service de garde 24h/24 et 7j/7	
	Urgences générales			

Commentaires

Cet hôpital fait partie de l'intercommunale VIVALIA

Conditions de prise en charge de l'équipe mobile IRIS :

- Etre hospitalisé ou admis aux urgences de l'hôpital.
- Pour la première intervention, l'équipe doit recevoir une demande (téléphonique et/ou écrite) émanant le plus souvent d'un intervenant de l'hôpital mais qui peut aussi être formulée par le patient, un proche, un professionnel du réseau ambulatoire, ...

Pas de lits ni de gardes psychiatriques à IFAC. En semaine, le patient arrivant aux urgences pour une tentative de suicide est rencontré à la demande de l'urgentiste, par un membre de l'équipe et un psychiatre. Suite à ces rencontres, un trajet de soins interne/externe est élaboré (en fonction de l'état physique et psychique du patient et des ressources internes-externes disponibles). Si les patients sont admis le week-end, en fonction de l'état d'urgence et de gravité : transfert vers une structure adaptée/hospitalisation interne et évaluation le lundi.

Si la situation le nécessite, une ou deux rencontres « post-urgence » peuvent être programmées avec le patient et/ou sa famille par le psychologue de l'équipe.

4. Hôpital psychiatrique (HP)

4.1. Institut neuro-psychiatrique - La Clairière (HP1)

Coordonnées

Adresse : Rue des Ardoisières, 100 - 6680 BERTRIX
N° de téléphone : 061/22.17.11
N° de fax : 061/22.17.36
E-mail : cup.clairiere.bertrix@vivalia.be
Site Internet : www.vivalia.be

Directeur / Responsable

Nom : BERNARD Yves
Fonction : Directeur général

Nom : STRUL John
Fonction : Directeur médical
E-mail : john.strul@vivalia.be

Personne de contact

Nom : Service des admissions (prise de rendez-vous)
N° de téléphone : 061/22.18.24

Missions

- Service pour les adultes : un psychiatre de garde est présent la semaine (24h/24) mais, s'il y a un problème urgent le week-end, il est rappelable.
- 4 lits sont réservés pour les urgences psychiatriques.
- Il n'y a pas de suivi prévu après la sortie de la personne mais le professionnel peut la revoir une fois si elle le désire.

Jours et heures d'ouverture

24h/24 et 7j/7

Types d'intervenant

- | | |
|--------------------|---------------|
| • Assistant social | • Psychiatre |
| • Infirmier | • Psychologue |

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psychologique	Illimité	Dans les 72 heures	A partir de 12 ans (1 service ado et 1 adulte)
	Psychiatrique			
Hospitalière en hôpital psychiatrique	Psychiatrique	Illimité	Dans les 72 heures	A partir de 12 ans (1 service ado et 1 adulte)
	Hôpital de jour			

Commentaires

Conditions de prise en charge

- Une mise en observation est acceptée si la personne a un certificat médical. Si ce n'est pas le cas, un entretien de préadmission est effectué par un assistant social et un autre membre de l'équipe (les objectifs de l'hospitalisation y sont expliqués).
- Dans un deuxième temps, une réunion d'équipe est organisée afin d'analyser la demande.
- Pour les entrées en urgence, la personne doit avoir été vue par un psychologue ou un psychiatre. Si ce n'est pas le cas les professionnels font un entretien de préadmission en urgence.

5. Médecin généraliste (M)

5.1. Médecin généraliste (M1)

Il s'agit, dans la mesure du possible, du médecin traitant de l'usager. Si celui-ci n'est pas disponible, une orientation vers la garde de médecine générale est possible via le numéro 1733 ou via un poste médical de garde.

Coordonnées des postes de garde médicale

Adresses : Rue des Déportés, 137 - 6700 ARLON
Chaussée d'Houffalize, 1/B - 6600 BASTOGNE
Avenue d'Houffalize, 35 - 6800 LIBRAMONT
Avenue de France, 6 - 6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Rue de France, 9 – 6730 TINTIGNY

N° de téléphone: 1733
Site Internet : www.1733.be

Jours et heures d'ouverture

Médecin généraliste : propre à chaque médecin

Garde médicale :

- Les week-ends : du vendredi 20h au lundi 8h
- Les jours fériés légaux : la veille dès 20h au lendemain 8h
- En semaine : Les coordonnées du médecin de garde sont disponibles sur : www.cercles.be

Tarifs /honoraires

Médecin généraliste : propre à chaque prestataire dans le cadre de la pratique privée.

Garde médicale : application du tiers payant.

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire				
Mobile et/ou à domicile	Médecine générale	Illimité	Service de garde	Tout public

6. Équipe mobile (EM)

6.1. Équipe mobile de crise Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM1) -> A compléter par la structure

Coordonnées

Adresse :
N° de téléphone :
N° de fax :
E-mail :
Site Internet :

Directeur / Responsable

Nom :
Fonction :
N° de téléphone :
N° de GSM :
E-mail :

Personne de contact

Nom :
Fonction :
N° de téléphone :
N° de GSM :
E-mail :

Missions

.....
.....

Zone d'action

.....

Jours et heures d'ouverture

.....
.....

Tarifs /honoraires

.....
.....

Type(s) d'intervenant

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accueillant | <input type="checkbox"/> Educateur |
| <input type="checkbox"/> Assistant en psychologie | <input type="checkbox"/> Formateur |
| <input type="checkbox"/> Assistant juridique | <input type="checkbox"/> Infirmier |
| <input type="checkbox"/> Assistant social | <input type="checkbox"/> Médecin généraliste |
| <input type="checkbox"/> Bénévole | <input type="checkbox"/> Pédopsychiatre |
| <input type="checkbox"/> Chercheur | <input type="checkbox"/> Policier |
| <input type="checkbox"/> Coordinateur | <input type="checkbox"/> Psychiatre |
| <input type="checkbox"/> Criminologue | <input type="checkbox"/> Psychologue |
| <input type="checkbox"/> Documentaliste | <input type="checkbox"/> Sociologue |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode de prise en charge	Type de prise en charge	Service fermé	Durée de prise en charge ¹	Délais entre la demande et le début de la prise en charge ²	Age requis ³
□ Ambulatoire	□ Psycho-sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Médecine générale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
□ Mobile et/ou à domicile	□ Psycho-sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Médecine générale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
□ Hospitalière en hôpital général	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique de liaison	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Urgences générales	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Urgences psychiatriques	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans

¹ Durée de prise en charge : ∞ = suivi non limité dans le temps | ☰ = suivi limité dans le temps

² Délais de prise en charge : ⓘ = intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7) | ⓘ ⓘ = intervention dans les 72h | ⓘ ⓘ ⓘ = intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée

³ Age requis : Tout public = Prise en charge toute tranche d'âge confondue | De ... ans à ... ans = Prise en charge spécifique selon l'âge

Mode de prise en charge	Type de prise en charge	Service fermé	Durée de prise en charge ¹	Délais entre la demande et le début de la prise en charge ²	Age requis ³
<input type="checkbox"/> Hospitalière en hôpital psychiatrique	<input type="checkbox"/> Psychiatrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Psychologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Urgences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Hôpital de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
<input type="checkbox"/> Téléphonique (écoute active)			<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans

Commentaire(s)

.....
.....
.....

¹ Durée de prise en charge : ∞ = suivi non limité dans le temps | ☰ = suivi limité dans le temps

² Délais de prise en charge : ⓘ = intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7) | ⓘ ⓘ = intervention dans les 72h | ⓘ ⓘ ⓘ = intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée

³ Age requis : Tout public = Prise en charge toute tranche d'âge confondue | De ... ans à ... ans = Prise en charge spécifique selon l'âge

6.2. Equipe mobile de soins de longue durée Diapazon - Réseau 107 « ProxiRéLux » (EM2) -> A compléter par la structure

Coordonnées

Adresse :
N° de téléphone :
N° de fax :
E-mail :
Site Internet :

Directeur / Responsable

Nom :
Fonction :
N° de téléphone :
N° de GSM :
E-mail :

Personne de contact

Nom :
Fonction :
N° de téléphone :
N° de GSM :
E-mail :

Missions

.....
.....
.....

Zone d'action

.....

Jours et heures d'ouverture

.....
.....

Tarifs /honoraires

.....
.....

Type(s) d'intervenant

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accueillant | <input type="checkbox"/> Educateur |
| <input type="checkbox"/> Assistant en psychologie | <input type="checkbox"/> Formateur |
| <input type="checkbox"/> Assistant juridique | <input type="checkbox"/> Infirmier |
| <input type="checkbox"/> Assistant social | <input type="checkbox"/> Médecin généraliste |
| <input type="checkbox"/> Bénévole | <input type="checkbox"/> Pédopsychiatre |
| <input type="checkbox"/> Chercheur | <input type="checkbox"/> Policier |
| <input type="checkbox"/> Coordinateur | <input type="checkbox"/> Psychiatre |
| <input type="checkbox"/> Criminologue | <input type="checkbox"/> Psychologue |
| <input type="checkbox"/> Documentaliste | <input type="checkbox"/> Sociologue |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode de prise en charge	Type de prise en charge	Service fermé	Durée de prise en charge ¹	Délais entre la demande et le début de la prise en charge ²	Age requis ³
□ Ambulatoire	□ Psycho-sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Médecine générale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
□ Mobile et/ou à domicile	□ Psycho-sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Sociale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Médecine générale	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
□ Hospitalière en hôpital général	□ Psychiatrique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychiatrique de liaison	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Psychologique	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Urgences générales	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Urgences psychiatriques	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans
	□ Autre :	□	□ ∞ □ ☰ : ...	□ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ □ ⓘ ⓘ ⓘ	□ Tout public □ De ans à ans

¹ Durée de prise en charge : ∞ = suivi non limité dans le temps | ☰ = suivi limité dans le temps

² Délais de prise en charge : ⓘ = intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7) | ⓘ ⓘ = intervention dans les 72h | ⓘ ⓘ ⓘ = intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée

³ Age requis : Tout public = Prise en charge toute tranche d'âge confondue | De ... ans à ... ans = Prise en charge spécifique selon l'âge

Mode de prise en charge	Type de prise en charge	Service fermé	Durée de prise en charge ¹	Délais entre la demande et le début de la prise en charge ²	Age requis ³
<input type="checkbox"/> Hospitalière en hôpital psychiatrique	<input type="checkbox"/> Psychiatrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Psychologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Urgences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Hôpital de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
	<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans
<input type="checkbox"/> Téléphonique (écoute active)			<input type="checkbox"/> ∞ <input type="checkbox"/> ☰ : ...	<input type="checkbox"/> ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ <input type="checkbox"/> ⓘ ⓘ ⓘ	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> De ans à ans

Commentaire(s)

.....
.....
.....

¹ Durée de prise en charge : ∞ = suivi non limité dans le temps | ☰ = suivi limité dans le temps

² Délais de prise en charge : ⓘ = intervention immédiate (service de garde 24h/24 – 7j/7) | ⓘ ⓘ = intervention dans les 72h | ⓘ ⓘ ⓘ = intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée

³ Age requis : Tout public = Prise en charge toute tranche d'âge confondue | De ... ans à ... ans = Prise en charge spécifique selon l'âge

7. Soin psychiatrique à domicile (SPAD)

7.1. Resolux Sud (SPAD1)

Coordinnées

Adresse : Avenue de la Gare, 16 – 6790 AUBANGE
E-mail : resoluxsud@gmail.com

Personnes de contact

Nom : OSWALD Catherine
Fonction : Psychologue
N° de GSM : 0499/39.39.65

Nom : PIERRARD Claire
Fonction : Assistante sociale
N° de GSM : 0495/82.21.67

Missions

- Favoriser le maintien des bénéficiaires à domicile
- Aider les professionnels par rapport aux difficultés rencontrées dans des situations concrètes au domicile des personnes aidées ou soignées : **COACHING**
- Mettre en place, renforcer et soutenir la collaboration entre les soins à domicile et le secteur psycho-médico-social et juridique : **COORDINATION**
- Sensibiliser ces services aux problèmes des patients psychiatriques : **SENSIBILISATION**

Zone d'action

Martelange, Attert, Arlon, Messancy, Aubange, Musson, Saint Léger, Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Meix, Rouvroy, Virton

Jours et heures d'ouverture

Joignable tous les jours de la semaine de 8h à 20h

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 18 ans
	Sociale			

Commentaires

Discussion en équipe sur la prise en charge d'une personne au préalable.

Critères d'inclusion :

- Avoir un suivi médical effectif ou envisagé
- Présenter une maladie mentale
- Ne pas être hospitalisé
- Avoir un réseau d'aides et de soins effectif ou envisagé
- Résider au sein de la Province du Luxembourg
- Avoir l'accord du bénéficiaire (indispensable)

Critères d'exclusion :

- Maladies dégénératives (Alzheimer, démence...)
- Handicaps mentaux sans maladie mentale
- Addiction sans maladie mentale

8. Association d'usagers (AU)

8.1. Psytoyens (AU1)

Coordinnées

Adresse : Place Emile Dupont, 1 – 4000 LIEGE
E-mail : info@psytoyens.be
Site Internet : www.psytoyens.be

Directeur / Responsable

Nom : LEMESTRE Marie-Céline
Fonction : Coordinatrice
N° de GSM : 0498/11.46.24

Missions

- Informer les usagers sur les aides disponibles et leurs droits par une écoute téléphonique, un journal, un site internet, des conférences, des débats thématiques.
- Soutenir le développement des associations et des comités d'usagers.
- Représenter les usagers de la santé mentale.

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Coordinateur

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 heures	Tout public

9. Associations des familles (AF)

9.1. Similes (AF1)

Coordinnées

Adresse : Rue Lairesse, 15 - 4020 LIEGE
N° de téléphone : 04/344.45.45
E-mail : wallonie@similes.org
Site Internet : www.similes.org

Directeur / Responsable

Nom : COLLARD Fabienne
Fonction : Coordinatrice

Missions

Soutien et information :

- Des groupes de parole sont organisés.
- Un service de documentation (à Similes Bruxelles) est à disposition.
- Une permanence téléphonique est ouverte de 9h à 16h30 du lundi au vendredi et la possibilité d'un entretien individuel d'information au bureau sur rendez-vous.
- Le projet « Parle-moi de toi... » propose 4 ateliers (d'écriture, de peinture, de jeu théâtral et de musique), pour des enfants de 5 à 12 ans ayant un proche atteint d'un trouble psychique. En parallèle, un groupe de parole est proposé aux accompagnants des enfants inscrits à ces ateliers.
- Le projet « Défense sociale » concerne les familles ayant un proche interné en annexe psychiatrique suite à la réalisation d'un délit et dont une maladie mentale est avérée, reconnue au moment des faits. A partir d'une demande des travailleurs sociaux de l'annexe psychiatrique de la prison de Namur, un groupe de parole est organisé par l'ASBL Similes Wallonie au sein même de la prison. Ces groupes de parole sont différents des autres à Similes car le proche est présent. Les familles accompagnées de leurs proches peuvent ainsi poser librement des questions relatives à la maladie, le vécu, la prise du traitement, la réinsertion ... et être confrontées aux expériences d'autres familles.

Formations à l'intention des familles :

- Le module de psycho -éducation Profamille est destiné aux personnes confrontées à la schizophrénie d'un proche. Le réseau est ouvert aux professionnels de la santé mentale et aux membres militants des associations de familles.
- Il existe également des modules pour les familles confrontées à la maladie mentale d'un proche mais ne rentrant pas dans les conditions d'admission du module de psycho -éducation Profamille (c'est-à-dire toute maladie autre que la schizophrénie). Le contenu de ces modules comprend une information de la maladie concernée et des techniques pour mieux faire face aux comportements engendrés par ces maladies.

Formations à l'intention des professionnels :

- Professionnels amenés à travailler avec des personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (ex : aides familiales, assistantes sociales, policiers,...). Informations sur les différents troubles psychiques rencontrés et diverses techniques (notamment d'écoute et de communication) pour faciliter les échanges avec les personnes atteintes de troubles de santé mentale.
- Professionnels du secteur de la santé mentale et partenariat avec les familles. Présentation de la nécessité de considérer la famille comme partenaire de soins en vue d'une prise en charge plus efficace et présentation d'outils pour réaliser cette collaboration sur le terrain.

Participation :

- Cet axe se situe à un niveau plus collectif de représentation des familles en partenariat avec des professionnels de terrain, des représentants d'institutions et des représentants politiques.
- Au fil des ans, des méthodes participatives ont été mises en place, notamment par l'animation des sections locales, la participation à la gestion de l'ASBL, la représentation à divers niveaux de pouvoir, dans le cadre des Projets Thérapeutiques et des Concertations Transversales au niveau Fédéral, dans des projets ponctuels financés par la FRB et au sein des projets 107 développés dans le cadre de la réforme en santé mentale de 2010.
- Si la réforme en santé mentale a été présentée officiellement en mai 2010, celle-ci nécessitera de nombreuses années pour voir aboutir tout ce qu'elle préconise appliqué sur le terrain. Similes Wallonie participe à la construction et l'évolution de cette réforme à travers des missions spécifiques afin que les familles soient reconnues comme partenaire de soins.

Action auprès des pouvoirs politiques :

Un groupe de travail appelé Axe 4 se réunit toutes les 6 semaines pour discuter et échanger sur diverses thématiques et mesures qui concernent le quotidien des proches malades. Son but est de relayer auprès des différents pouvoirs

politiques compétents les préoccupations des proches concernant les droits et le bien être des personnes atteintes de troubles psychiques

Jours et heures d'ouverture

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

Tarifs /honoraires

Gratuit

Types d'intervenant

- Assistant social
- Coordinateur
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Ambulatoire	Psycho-sociale	Illimité	Dans les 72 heures	Tout public
Téléphonique (écoute active)				

10. Ligne d'écoute (LE)

10.1. Ligne d'écoute numéro gratuit Seniors (LE1)

Coordonnées

Adresse : Rue de la Rivelaine, 21 - 6061 CHARLEROI
N° de téléphone : 0800/16.210
N° de fax : 0800/16.220
E-mail : senior@aviq.be
Site Internet : www.aviq.be/sante.html

Directeur / Responsable

Nom : PETIT Anne-Gaëlle
Fonction : Directrice
N° de téléphone : 071/33.77.60
N° de GSM : 0475/57.34.96
E-mail : Anne-gaelle.petit@aviq.be

Missions

- Informer, guider, orienter les personnes âgées vers des services, aides, soutiens, activités et offres disponibles en Wallonie car cette région dispose d'une multitude de services pour les seniors. Il s'agit, par exemple, des maisons de repos, résidences-services, centres d'accueil de jour, unités spécifiques pour personnes désorientées, transports médico-sanitaires non urgents, services d'aide aux familles ou encore service spécifique consacré à la lutte contre la maltraitance des seniors.
- Ecouter et orienter vers les offres de services spécifiques.

Ce nouvel outil spécifique est dédié aux seniors, mais également à leur entourage, leur famille, et aux professionnels.

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (répondeur en dehors des heures)

Tarifs /honoraires

Gratuit

Type d'intervenant

Assistant social

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Téléphonique (écoute active)		Limité à la durée de l'appel	Dans les 72 h	Tout public

11. Service d'accompagnement psychosocial pour les situations de maltraitance envers les aînés (APA)

11.1. Respect Seniors – Antenne de Luxembourg (APA1)

Coordonnées

Adresse : Rue du commerce, 7 - 6890 LIBIN
N° de téléphone : 061/65.81.11
E-mail : luxembourg@respectseniors.be - contact@respectseniors.be
Site Internet : www.respectseniors.be

Directeur / Responsable

Nom : LANGHENDRIES Dominique
Fonction : Directeur
N° de téléphone : 081/22.63.32
E-mail : dominique.langhendries@respectseniors.be

Personne de contact

Nom : Les intervenants psychosociaux de Respect Seniors
Fonction : Psychologues et assistants sociaux
N° de téléphone : 0800/30.330 - 061/65.81.11
E-mail : luxembourg@respectseniors.be

Missions

Les missions de Respect Seniors sont, selon l'article 382 du Code wallon de la santé et de l'action sociale :

- « une assistance au bénéfice des aînés en matière de maltraitance, notamment par la mise sur pied, la gestion et le suivi d'un numéro d'appel téléphonique gratuit ;
- l'organisation d'actions, d'information et de sensibilisation de la maltraitance à destination du public, notamment via la création d'un site Internet ;
- l'organisation de formations au bénéfice de professions susceptibles d'être confrontées à des cas de maltraitance ;
- l'échange d'informations, de statistiques ou de bonnes pratiques avec des associations ou organisations similaires dans les Régions ou Communautés limitrophes ou dans d'autres pays. »

Zone d'action

Région wallonne (antennes : Namur, Luxembourg, Hainaut Oriental, Hainaut Occidental, Liège, Brabant Wallon)

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Types d'intervenant

- Assistant social
- Psychologue

Modalités de prise en charge d'une personne âgée suicidaire ou suicidante

Mode	Type	Durée	Délais entre la demande et le début de la prise en charge	Public
Mobile et/ou à domicile	Psycho-sociale	Illimité	Intervention dépassant plus de 72h d'attente et/ou programmée	A partir de 60 ans + entourage
Téléphonique (écoute active)		Illimité	Dans les 72 h	A partir de 60 ans + entourage

Lexique

Afin de clarifier les termes repris dans ce document, voici ce qui est entendu par les différents items utilisés.

Offre de prise en charge

Etat des lieux récapitulant les modalités de prise en charge des structures susceptibles de prendre en charge une personne âgée suicidaire ou suicidante qui ont pris part aux réunions de concertation.

Structures susceptibles de prendre en charge une personne suicidaire ou suicidante : structures tant généralistes que spécifiques à la thématique du suicide. Cette liste est non exhaustive.

Personne suicidaire

Toute personne qui a des idées suicidaires.

Personne suicidante

Toute personne posant ou ayant posé un acte suicidaire.

Prise en charge

Réponse formulée à une demande et débouchant sur un suivi de la personne, une orientation ou un transfert vers un autre service/ professionnel.

Personne de contact

Personne désignée par le service comme celle à contacter en ce qui concerne l'orientation d'une personne âgée suicidaire ou suicidante.

Modalité de prise en charge

Eléments déterminés en réunion de concertation qui conditionnent l'orientation vers une structure ou une autre.

Mode de prise en charge

Les modes de prise en charge sont définis en fonction du lieu où est reçue la personne :

- Ambulatoire : sur le lieu où le professionnel exerce son activité ;
- Mobile et/ou à domicile : à l'endroit où se situe la personne ;
- Résidentiel : dans une institution hospitalière.

Public

Précision concernant l'âge des personnes que le service peut prendre en charge.

- Tout public : toute personne quel que soit son âge ;
- Prise en charge spécifique : service disposant d'un agrément pour offrir une prise en charge à un groupe d'âge déterminé.

Type de prise en charge

- Psychologique, sociale, médecine générale, psychiatrique : prise en charge relative à la profession du prestataire qui l'exécute ;
- Psycho-sociale : effectuée par un professionnel qui accueille la personne, l'écoute et l'oriente vers un service ou un autre prestataire adapté ;
- Psychiatrie de liaison : prise en charge par un psychiatre de garde dont le rôle est de réaliser une évaluation psychiatrique de la personne ainsi qu'une proposition de traitement. Ce professionnel assure un suivi dans la continuité des soins hospitaliers ou ambulatoires ;
- Hospitalisation psychiatrique : institution disposant d'un service A ou T1 ou K1 :
Service A, destiné aux adultes, et étant un service de soins actifs (observation et traitement, prise en charge des urgences de la région desservie, liaison fonctionnelles avec l'extra-hospitalier).
Service T1 : destiné aux malades adultes, dont la mission est d'orienter ses activités vers la réadaptation sociale des patients.
- Hôpital de jour : accueil, au sein d'un hôpital psychiatrique, le temps de la journée, pour une période de quelques semaines ou quelques mois.